

États financiers de

LA FONDATION MARTIN BRADLEY

31 mars 2010



RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de
La Fondation Martin Bradley

Nous avons vérifié le bilan de La Fondation Martin Bradley au 31 mars 2010 et l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons reçus, aux résultats nets, aux soldes des fonds et à l'actif.

À notre avis, à l'exception de l'effet des éventuels redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier l'intégralité des dons mentionnés au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la fondation au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Cossette Poulin Lacroix Cotnoir Boudreau

1

Rouyn-Noranda (Québec)
Le 10 novembre 2010

¹ Par Gilles Cossette, CA auditeur

LA FONDATION MARTIN BRADLEY

Table des matières

31 mars 2010

	PAGE
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats et évolution des soldes des fonds	1
Bilan	2
Notes complémentaires	3-6
ANNEXE	
Activité spéciale	7



LA FONDATION MARTIN BRADLEY

États des résultats et évolution des soldes des fonds

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	<u>Fonds d'exploitation</u>	<u>Fonds avec restrictions</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
PRODUITS				
Dons	81 609 \$	60 750 \$	142 359 \$	147 751 \$
Revenus d'intérêts	1 733	956	2 689	-
	<u>83 342</u>	<u>61 706</u>	<u>145 048</u>	<u>147 751</u>
CHARGES				
Papeterie	3 972	-	3 972	5 311
Commandites	600	-	600	-
Projet - La Maison du Soleil Levant	46 206	-	46 206	-
Conférence de presse	-	-	-	1 365
Frais légaux	-	-	-	308
Frais financiers	-	-	-	137
	<u>50 778</u>	<u>-</u>	<u>50 778</u>	<u>7 121</u>
Activité spéciale (annexe 1)	<u>67 271</u>	<u>-</u>	<u>67 271</u>	<u>-</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>99 835</u>	<u>61 706</u>	<u>161 541</u>	<u>140 630</u>
SOLDE DES FONDS AU DÉBUT	<u>78 380</u>	<u>62 250</u>	<u>140 630</u>	<u>-</u>
SOLDE DES FONDS À LA FIN	<u>178 215 \$</u>	<u>123 956 \$</u>	<u>302 171 \$</u>	<u>140 630 \$</u>



LA FONDATION MARTIN BRADLEY

Bilan

Au 31 mars 2010

	<u>Fonds d'exploitation</u>	<u>Fonds avec restrictions</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
ACTIF				
À COURT TERME				
Encaisse	40 481 \$	60 750 \$	101 231 \$	140 212 \$
Débiteurs - Activité spéciale	21 940		21 940	-
Taxes à recevoir	1 311	-	1 311	418
	63 732	60 750	124 482	140 630
PLACEMENTS À LONG TERME, taux d'intérêt de 1,15 % et 3,8 %, échéant en septembre 2010 et en mars 2014				
	114 483	63 206	177 689	-
	178 215 \$	123 956 \$	302 171 \$	140 630 \$
SOLDE DES FONDS	178 215 \$	123 956 \$	302 171 \$	140 630 \$

AU NOM DU CONSEIL

_____, administrateur

_____, administrateur



LA FONDATION MARTIN BRADLEY

Notes complémentaires

Au 31 mars 2010

1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

La Fondation, constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif ayant comme principal objectif d'aider les organisations qui soutiennent et viennent en aide aux individus touchés par une maladie mentale et d'assurer le bien-être des personnes atteintes de maladie mentale. La Fondation est reconnue à titre d'organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

Le 1er avril 2009, la Fondation a adopté les modifications apportées aux chapitres 1540, 4400, 4430 et 4460 ainsi que les nouvelles recommandations du chapitre 4470 du Manuel de l'ICCA.

Le chapitre 1540 a été modifié de façon à inclure les organismes sans but lucratif dans son champ d'application. Par conséquent, si la Fondation avait présenté un état des flux de trésorerie, les activités d'investissement et de financement seraient dorénavant présentées distinctement.

Le chapitre 4400 a été modifié pour supprimer l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets pour plutôt laisser aux organismes sans but lucratif la possibilité de présenter ce montant comme une catégorie d'actifs nets grevés d'une affectation d'origine interne, ainsi que d'apporter des précisions selon lesquelles les produits et les charges doivent être comptabilisés et présentés sur la base des montants bruts lorsque la Fondation agit pour son propre compte dans une opération.

Le chapitre 4430 a été modifié de façon à préciser que les organismes de plus petite taille qui inscrivent à l'actif les immobilisations, doivent toutes les inscrire, les amortir et réduire leur valeur conformément aux chapitres pertinents du Manuel

Le chapitre 4460 a été modifié de façon à rendre le libellé du chapitre 4460 conforme aux dispositions du chapitre 3840 «Opérations entre apparentés».

Le chapitre 4470 établit des normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers.



LA FONDATION MARTIN BRADLEY

Notes complémentaires

Au 31 mars 2010

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les organismes sans but lucratif ne seront pas tenus d'appliquer les chapitres suivants du Manuel de l'ICCA : 3862 et 3863 qui se seraient autrement appliqués aux états financiers de la fondation pour l'exercice terminé le 31 mars 2010. La fondation a choisi de se prévaloir de cette exemption et continue de se conformer aux exigences des chapitres 1530, 3855 et 3865 du Manuel de l'ICCA.

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

La Fondation utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés.

Le fonds d'exploitation comprend les dons et autres revenus servant aux activités régulières de la Fondation. Il comprend également les ressources non affectées.

Le fonds avec restrictions sert à comptabiliser l'obtention et l'utilisation de ressources grevées d'affectations.

Constatation des apports

La Fondation applique la méthode des fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds d'exploitation au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds avec restrictions au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale est raisonnablement assurée.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et l'encaisse des apports avec restrictions dont le solde fluctue régulièrement.



LA FONDATION MARTIN BRADLEY

Notes complémentaires

Au 31 mars 2010

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par l'organisme. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

Classification

Encaisse	Détenus à des fins de transaction
Débiteurs	Prêts et créances
Taxes à recevoir	Prêts et créances
Intérêts courus à recevoir	Prêts et créances

4. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car l'information sur les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers et des notes complémentaires.

5. FONDS AVEC RESTRICTIONS

La Fondation, à la demande de certains souscripteurs, s'est engagée à conserver la moitié des souscriptions pendant une période minimale de dix ans.

La seconde moitié ainsi que la partie des revenus de placements serviront à la réalisation des projets de la Fondation.

6. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de la Fondation consistent à préserver la capacité de l'entité à venir en aide aux organismes qui soutiennent et viennent en aide aux individus touchés par une maladie mentale tout en investissant de façon judicieuse et sécuritaire ses liquidités. La Fondation n'utilise pas de financement par emprunt.

Également, la Fondation a comme politique de ne remettre aucune partie de son capital à ses membres et la Fondation n'est soumise à aucune exigence de source externe en matière de gestion de son capital.



LA FONDATION MARTIN BRADLEY

Notes complémentaires

Au 31 mars 2010

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, des débiteurs et des taxes à recevoir correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.



LA FONDATION MARTIN BRADLEY

Activité spéciale

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

ANNEXE 1

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
PRODUITS		
Vente de billets	49 531 \$	-
Commandites	18 320	-
Encan	6 500	-
Don	4 400	-
Subvention	1 000	-
	<u>79 751</u>	-
 CHARGES		
Souper	4 721	-
Consommations	996	-
Frais de spectacle et de la porte-parole	3 500	-
Publicité	649	-
Son	960	-
Autres dépenses	1 654	-
	<u>12 480</u>	-
	<u>67 271 \$</u>	-

